

Bolivie : une jeune femme meurt d'un avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 16 février 2013



Morte pour avoir « choisi » l'avortement

Il faut légaliser l'avortement pour éviter les morts maternelles : air connu. En Bolivie – où l'avortement demeure illégal – une jeune femme est décédée jeudi des suites d'un avortement. Faut-il en déduire qu'elle est morte parce que l'avortement est illégal dans ce pays ! Pas si vite...

Wendy Yabeta Pereyra n'avait que 22 ans. Elle vivait avec son petit ami et avait une petite fille de 9 mois. Sa famille ne la savait pas enceinte. C'est à la fin de cette journée du 14 février que

son père, Roly Yabeta, a reçu un coup de fil de la famille de son ami, l'avertissant que sa fille n'était pas bien et se trouvait à la clinique La Transportista. Arrivé rapidement sur les lieux il a appris qu'elle devait être transportée d'urgence à la maternité en raison d'une grave hémorragie. Il a accompagné sa fille dans l'ambulance : là, elle a eu le temps de lui avouer qu'elle s'était rendue cet après-midi-là à la clinique pour se faire avorter, alors qu'elle était enceinte de près de quatre mois. Elle a également demandé pardon...

Une fois à l'hôpital, le service de réanimation n'a rien pu faire et elle est morte quarante minutes après son arrivée, victime d'une perforation de l'utérus.

Il semble que les responsables de l'hôpital aient voulu rendre le corps de la défunte sans saisir la justice ni prévoir une autopsie : c'est le père de Wendy, fou de douleur d'avoir perdu sa seule fille, qui s'est aussitôt rendu à la police criminelle pour rendre compte des faits, d'autant que l'opération aux conséquences tragiques avait été pratiquée par des médecins en exercice. Cela a déclenché une enquête qui a abouti à l'arrestation du concubin de la jeune femme, qui l'avait emmenée à la clinique, ainsi que des médecins qui ont pratiqué l'opération. Une perquisition dans la clinique a permis de découvrir le petit corps du bébé avorté ainsi que des instruments chirurgicaux ayant servi à l'opération.



La police a surtout pu constater que dans cette clinique chirurgicale qui a pignon sur rue n'offrait pas de bonnes conditions de sécurité à ses patients – quelle que soit d'ailleurs la nature de leur problème de santé.

Qu'est-ce qui ressort de cette histoire ? Qu'en Bolivie, aujourd'hui, l'interdiction de l'avortement n'implique pas que les femmes se rendent chez des faiseuses d'anges ou des bouchers sans le moindre diplôme médical lorsqu'elles veulent contourner la loi : la pauvre Wendy s'est rendue dans une clinique chirurgicale, dont elle n'avait sans doute aucune raison de croire qu'elle ne rendait pas les services affichés, pour s'y confier à des médecins diplômés.

Et c'est dans ce contexte, qui est celui de l'avortement légal dans bien des pays, qu'elle a perdu la vie du fait d'une négligence ou d'une faute médicale qui n'a rien à voir avec la légalité ou non de l'avortement. On peut seulement dire que si Wendy avait respecté la loi, ou plutôt » si son «

fiancé » tout comme la famille de celui-ci ne l'avaient pas aidé à le faire (peut-être ont-ils au contraire exercé des pressions pour qu'elle choisisse la mort de son enfant...), si elle avait pu parler à son père, avant, elle serait en vie aujourd'hui. Et son petit garçon, son deuxième enfant, aussi.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)